



CHARTRE DE L'ADHÉSION

La présente charte vient en complément des documents régissant la vie associative de l'association ETHNA.

Elle synthétise les engagements que doivent respecter ETHNA et la personne physique ou morale souhaitant adhérer à ETHNA.

L'association ETHNA a vocation à développer l'éducation thérapeutique du patient (ETP) et l'accompagnement en santé des patients et des aidants, sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Les domaines d'intervention concernent, non seulement les programmes d'ETP tels qu'ils sont définis par voie réglementaire, mais également tous les moyens, outils et programmes permettant d'accompagner les malades chroniques, vers un accroissement de leur autonomie en matière de santé.

Nous considérons d'une façon générale l'éducation thérapeutique comme une posture, qui peut aussi être accompagnée dans son développement sur le terrain, et ce, quelle que soit la forme de sa mise en œuvre.

Engagements

ETHNA s'engage à:

- informer l'adhérent des finalités de l'association, du contenu de son Projet Associatif, des principales actions mises en œuvre, de son fonctionnement en règle générale en mettant à sa disposition l'ensemble de ses documents de gestion associative dans les meilleurs délais
- mettre à sa disposition l'ensemble des documents législatifs et réglementaires concernant l'évolution de l'ETP et l'accompagnement en santé, que ce soit sur le plan national ou régional
- mettre à sa disposition toute information qu'elle jugera pertinente sur les enjeux locaux et nationaux et également sur l'évolution de la doctrine générale concernant l'ETP et l'accompagnement en santé
- lui permettre de figurer sur les annuaires professionnels du site numérique d'ETHNA et identifié en tant qu'adhérent
- lui permettre de développer des coopérations avec les autres partenaires adhérents
- lui permettre de participer à la co-construction de démarches de qualité par la participation aux commissions thématiques

L'adhérent s'engage à :

- adhérer aux valeurs et à l'éthique d'ETHNA en se conformant à ses objectifs et à ses missions tel que cela est exposé dans son Projet Associatif et ses Statuts
- respecter ses principes d'organisation et de fonctionnement tel que cela est défini dans ses Statuts et son Règlement Intérieur
- mobiliser ses compétences et son réseau au sein d'ETHNA afin d'être artisan de la co-construction des démarches qualité en ETP et en accompagnement en santé
- informer et rendre compte de ses actions dans le cadre de ses missions ETHNA et agir dans un esprit de coopération
- ne pas utiliser l'image d'ETHNA à des fins commerciales et utiliser le logo d'ETHNA dans le cadre prévu par la Charte d'utilisation du logo d'ETHNA
- agir avec loyauté, écoute et dans le respect d'autrui, de ses opinions et convictions et respecter les obligations de réserve et de confidentialité requises dans le cadre de ses missions ETHNA
- ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses attributions, ne les divulguer qu'aux personnes autorisées au sein de l'association et n'en faire aucune copie sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de sa mission.

La présente charte de l'adhésion a été établie par le conseil d'administration lors de sa séance du 05/06/2019 et approuvée par l'assemblée générale en date du 17/06/2019.

Cette charte de l'adhésion, visible sur le site numérique d'ETHNA, est acceptée numériquement par l'adhérent au moment de sa candidature et du règlement de sa première cotisation.

A St Denis de Pile, le 17/06/2019

Le Président

Michel CHAPEAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. CHAPEAUD', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.